



Réponse du Ministre de la Sécurité intérieure et du Ministre de la mobilité et des transport publics à la question parlementaire n° 8184 du 27 juillet 2023 de l'honorable député Monsieur Claude Lamberty

Monsieur le Ministre a-t-il connaissance des faits évoqués à Contern et le cas échéant sur d'autres sites ?

Les ministres ont connaissance des faits évoqués et renvoient aux questions parlementaires n°6407 de 27 juin 2022 et n°8119 du 3 juillet 2023 qui traitent la même problématique.

Combien d'incidents semblables ont pu être constatés par la police pendant les deux dernières années ? Combien d'infractions de ce type ont donné lieu à des amendes au cours des deux dernières années ?

En 2021, la Police a relevé 3 incidents de ce genre à Contern dans le « Einsatzleitsystem (ELS) ». En 2022, 7 incidents ont été notés, dont un contrôle majeur de la part de la Police. En 2023 jusqu'au 1^{er} août, un total de 16 incidents a été enregistré, dont 2 contrôles plus importants de la part de la Police.

Lors des interventions et contrôles policiers, toute une panoplie d'avertissements taxés concernant l'aménagement des véhicules a été décernée.

Lors des 2 contrôles en 2023, plusieurs centaines de véhicules furent contrôlés, plus de 100 avertissements taxés furent décernés (la grande majorité suite à des défauts techniques ou à cause de modifications ou transformations illicites), 11 rapports „contrôle technique“ ont été rédigés suite à certaines modifications et transformations non-réglementaires, respectivement suite à l'état technique de certains véhicules, et 4 véhicules ont été immobilisés sur place.

Le cinémomètre mobile (radar automatique) a été installé à 4 points différents aux environs de Contern-Sandweiler-Itzig et 317 dépassements de la vitesse ont été constatés.

Quelles démarches Monsieur le Ministre entend-il entreprendre afin de mettre fin à ces pratiques ?

L'honorable député est renvoyé à la réponse donnée à la question parlementaire n°8119 du 3 juillet 2023.

Monsieur le Ministre entend-il créer une infraction spécifique pour lutter contre les rodéos motorisés, à l'instar de la France et de la Belgique?

L'honorable député est renvoyé à la réponse donnée à la question parlementaire n°8119 du 3 juillet 2023.

Luxembourg, le 7 août 2023

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX